



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 19h30, le 18 décembre 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT : Richard Émond, conseiller au siège no. 4

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 19h34.

La présente séance a pour but la prise en considération des sujets suivants, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. **RÉS. Adoption du Règlement no. 284-2018 / Prévisions budgétaires (Budget municipal) pour l'exercice financier 2019.**
3. **RÉS. Adoption du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021.**

PÉRIODE DE QUESTIONS

4. Levée de l'assemblée.

RÉS.44.12.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.45.12.18

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 284-2018 / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (BUDGET MUNICIPAL) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT N° 284-2018** concernant les **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES** de l'exercice financier 2019 soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT N° 284-2018** soit et est inscrit dans le **Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat**.

ADOPTÉE

RÉS.46.12.18

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES
2019-2020-2021**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **ADOpte** le **PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021**, pour un montant total de **5 651 261.\$**.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions porte uniquement sur le budget.

Madame Marie Gratton, maire, informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra lundi, le 7 janvier 2019, à 20h00, au local habituel.

Il est 19h47 et il est proposé par **RENALD ROY** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER